

Direction générale
de l'alimentation

Sous-direction de la
qualité et de la protection
des végétaux

Bureau de la
réglementation et de la
mise sur le marché des
intrants

Dossier suivi par : HP

Réf : 9700578AMRV15010

TRADI AGRI
47 RUE RASPAIL
92594 LEVALLOIS PERRET CEDEX
FRANCE



Paris, le 29 MAI 2015

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande d'autorisation de mise sur le marché d'une préparation identique selon la procédure de revente, concernant le produit :

N° Intrans : 2150220 - TRADIAMETRON WG

AMM n° 2150114

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

~~Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux~~

29 MAI 2015

Alain TRIDON

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 2150220 Nom commercial : **TRDIAMETRON WG**

Produits Phytopharmaceutiques

N° AMM : 2150114

Date prévisionnelle de renouvellement : 2020

Firme détentrice : TRADI AGRI

Type commercial : Revente

Vu l'avis de l'Anses n°2013-0889 du 3 février 2015

Conditions d'emploi

- Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
- Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
- Délai de rentrée : 6 heures en application de l'arrêté du 12 septembre 2006.

Pour protéger l'opérateur, porter :

- Pendant le mélange/chargement :
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
 - Combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
 - EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
 - Masque ou demi masque de type filtration FFP2).
 - Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
 - Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.

- Pendant l'application :
 - Combinaison de travail cote en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant ;
 - Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;
 - Masque ou demi masque de type filtration FFP2 ;

Si application avec tracteur sans cabine

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique ;

Si application avec tracteur avec cabine

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique n'est nécessaire que lors d'interventions sur le matériel de pulvérisation et les gants doivent être stockés à l'extérieur de la cabine ;

- Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
 - Combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
 - EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
 - En cas de risque d'exposition à des particules pulvérisées, porter un demi-masque filtrant à particules (EN 149) ou demi-masque connecté à un filtre à particules (EN 140 + 143). Le masque doit être stocké à l'extérieur de la cabine ;
 - Masque ou demi masque de type filtration FFP2 ;
 - Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
 - Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.

- Pour protéger le travailleur amené à intervenir sur les parcelles traitées, porter des gants à usage unique en nitrile (ambidextre à épaisseur fine tolérés) et une combinaison de type 5 ou 6.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

29 MAI 2015

Alain TRIDON

L'autorisation de mise sur le marché de la préparation TRDIAMETRON WG est accordée.

Dénomination de l'intrant

TRDIAMETRON WG

Nom du produit de référence : AGRICHEM METAMITRONE WG

Teneur garantie en matière active

700 G/KG Métamitronne

Classement

Classement Tox.	N	dangereux pour l'environnement
Phr. Risque	R50/53	TRES TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES, PEUT ENTRAINER DES EFFETS NEFASTES A LONG TERME POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE.
Phr. Prudence		VOIR ARRETES APPROPRIES SUR LES CLASSEMENTS ET L'ETIQUETAGE POUR LES CONSEILS DE PRUDENCE

Liste des usages rattachés

USAGE 15055911 - Betterave industrielle et fourragère*Désherbage

Dose d'emploi 4 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 1 ZNT : 5 mètres

Cond. Emp.

- 1 application, fractionnement possible.
- En pré-levée à la dose maximale de 2kg/ha ou en post-levée en fractionnement sans dépasser 3kg/ha/application.
- Application au plus tard au stade BBCH 18.
- Les conditions d'utilisation de la préparation permettent de respecter les limites maximales en résidus applicables (DAR F).

USAGE 16175901 - Betterave potagère*Désherbage

Dose d'emploi 4 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 1 ZNT : 5 mètres

Cond. Emp.

- 1 application, fractionnement possible.
- En pré-levée à la dose maximale de 2kg/ha ou en post-levée en fractionnement sans dépasser 3kg/ha/application.
- Application au plus tard au stade BBCH 18.
- Les conditions d'utilisation de la préparation permettent de respecter les limites maximales en résidus applicables (DAR F).

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

~~Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux~~

29 MAI 2015

Alain TRIDON